

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE
SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 14 AVRIL 1978
DÉCRET N° 78/293 /MTJ-SGFPT/DFP 4-3-8
portant intégration et nomination de MM.
EKOUNDA Bernard et MBOUNGOU Jean-Baptiste
dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques
(Agriculture).-

VISAS:

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU
PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 24-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 60-90 du 3-3-60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A;

Vu le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;

Vu le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 001 du 3-4-77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

Vu le décret n° 77-165 du 5-4-77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n° 35-77 du 28-7-77 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu la lettre n° 106/SGER/DAAF du 11-1-78 du Secrétaire Général à l'Economie Rurale transmettant les dossiers des intéressés;

D E C R E T E :

- 3 -

ARTICLE 1er.-- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3-3-60 susvisé, Messieurs EKOUNDA Bernard, né MBOUNGOU Jean-Baptiste, nés respectivement le 14-6-1948 à Kouyougandza et le 15-5-1951 à Kimandou-Sibiti titulaires du Diplôme d'Ingénieur Agronome (spécialité: Protection de Plantes et Production Végétale) obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Agropastorales de la Havane (Cuba) sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommés au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.-- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.-- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 14 AVRIL 1976

Par le 2^e Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre de l'Economie Rurale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Marius MOUAMBIENGA.-

Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUSSCU-POUATI.-

AMPLIATIONS:

JORPC 1

SGFPT/DPP 3

DFP/BST 2

D.B. 3

DCF 2

M.E.R. 2

S.G.E.R. 2

INTERESSES. 2

DOSSIERS 6

SGCM/BC 2

MINI IND.TOUR. 1

S.G.INDUST. 2